

Communiqué de presse du 31 octobre 2017

L'Association Suisse des Annonceurs salue la nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision

L'Association Suisse des Annonceurs (ASA) demande depuis longtemps que des formes publicitaires innovantes soient possibles sur toutes les chaînes de télévision, à l'image de la publicité axée sur les groupes cibles. Pour cette raison, l'ASA salue les modifications de l'ordonnance sur la radio et la télévision proposées par le DETEC.

L'offre et l'utilisation médiatiques ont connu des bouleversements massifs ces dernières années. Pour les annonceurs, il est de plus en plus difficile de toucher efficacement leurs groupes cibles. L'un des avantages essentiels de la numérisation est la nouvelle précision de ciblage des messages publicitaires. Pour le développement du marché télévisuel suisse, il est donc essentiel qu'à l'avenir, les spots publicitaires puissent être diffusés avec une plus grande précision. En plus d'augmenter l'acceptation de la publicité auprès des consommateurs, cette amélioration accroît également le succès d'une campagne. Les distributeurs doivent donc mettre les données d'utilisation de la télévision anonymisées à la disposition de tous les acteurs commercialisant l'offre télévisée.

À propos de l'ASA

Depuis 1950, l'association indépendante représente exclusivement les intérêts des annonceurs suisses. Ses membres, actuellement au nombre de 180, constituent environ 75 % du marché publicitaire suisse. L'un des principaux objectifs de l'association est de créer des conditions cadre compétitives pour les activités de marketing et de communication de ses membres.

Pour toute question:

Association Suisse des Annonceurs (ASA)
Löwenstrasse 55
8001 Zurich
info@swa-asa.ch

Tél. 044 363 18 38

Contact: Roland Ehrler, directeur 079 300 06 35
www.swa-asa.ch